

LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)

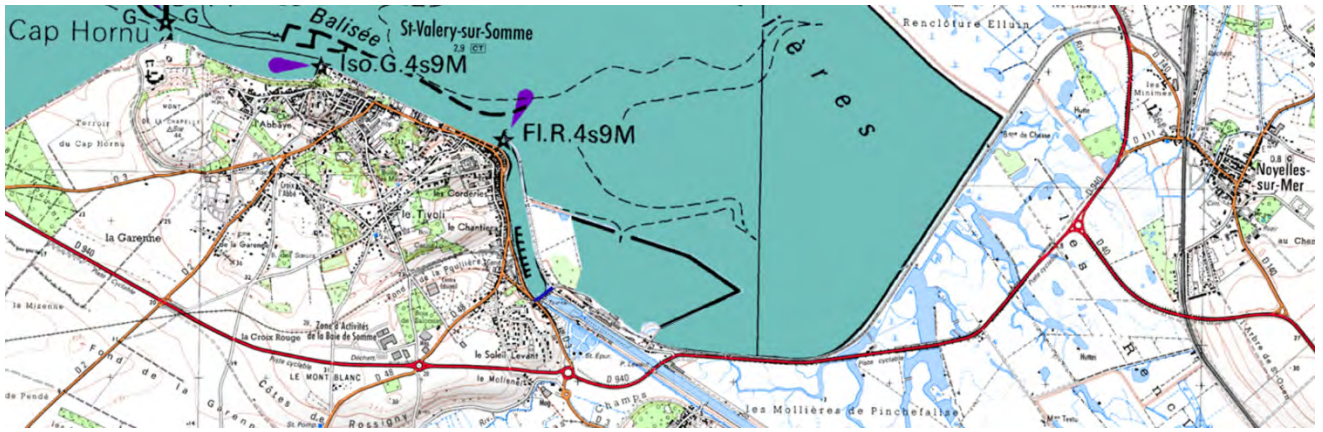
LA SOMME ET CANAL DE LA SOMME

Département de la SOMME / Commune de SAINT-VALERY-SUR-SOMME (80230)

Texte juridique de référence : Décret du 29/02/1860

Limite	Observations
Estacade à claire-voie du chemin de fer de Noyelles à Saint-Valéry-sur-Somme	<p>Aspects juridiques : Texte original non obtenu (source : liste ministérielle)</p> <p>Aspects géographiques : Ouvrage a priori repérable sur Scan Littoral et Ortho Littoral. Positionnement confirmé par cartes scannées transmises par les services compétents (cf pages 2 et 3). Numérisation à partir de l'Ortho Littoral.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



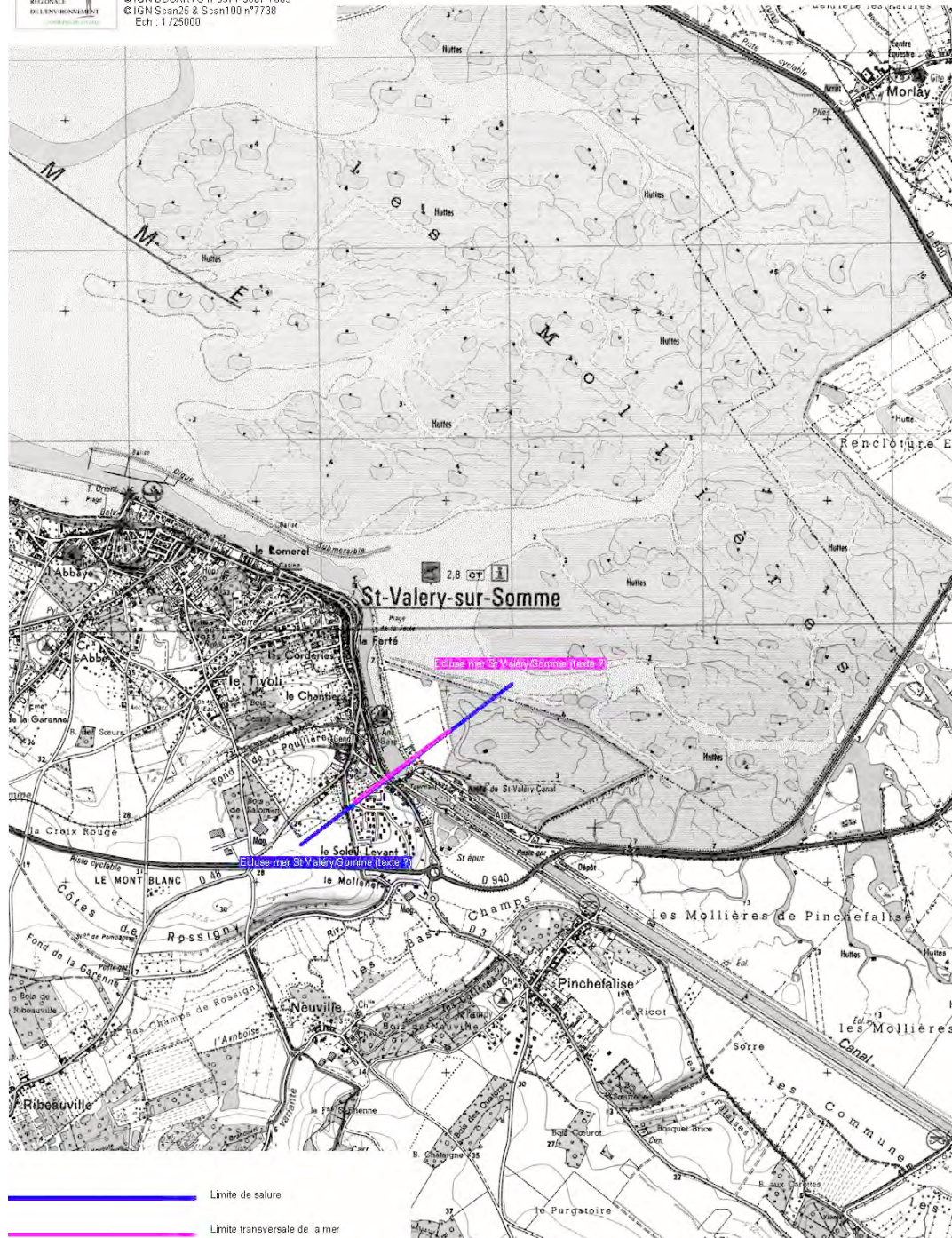
Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : DIREN Nord-Pas-de-Calais



© SIG DIREN Nord-Pas-de-Calais
© IGN BD CARTO n°5571-5807-7069
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Ech. : 1/25000

Commune de SAINT-VALERY-SUR-SOMME



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : Rapport du Conseil Supérieur de la Pêche (Avril 1992 / Délégation Régionale - Régions Haute-Normandie, Picardie, Nord Pas-de-Calais, Ile de France) transmis par la DIRM MEMN.

